



Politique de soutien aux entreprises de MRC de L'Érable

Adopté par la résolution 2021-04-105 du conseil de la MRC de L'Érable du 21 avril 2021

Fondement de la politique

La MRC de L'Érable assure un service de première ligne aux entrepreneurs. Ce soutien vise à favoriser l'entrepreneuriat et à accompagner les promoteurs, les entreprises existantes et celles en démarrage à tous les stades de leur existence.

Ainsi, la MRC de L'Érable offre aux promoteurs, entreprises privées et celles de l'économie sociale des services d'accompagnement se traduisant par de l'aide technique et financière. Les aides financières sont offertes sous forme de prêts aux entreprises via le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds local de solidarité (FLS) ou tout autre forme d'aide financière dont le gouvernement confie la gestion à la MRC de L'Érable.

Les interventions touchent toutes les secteurs de l'activité économique : agroalimentaire, agricole, commercial, culturel, forestier, manufacturier et touristique.

Soutien technique

Bien que moins visible et tangible, le soutien technique aux entrepreneurs, qu'ils soient en phase de création, de démarrage, de consolidation, d'expansion ou de transfert de leur entreprise demeure la pierre angulaire du travail du service de développement économique de la MRC de L'Érable. C'est aussi l'axe auquel les conseillers consacrent la majeure partie de leurs temps. Le soutien technique comprend entre autres :

L'approche de la MRC de L'Érable se traduit, entre autres, par :

- Évaluer le potentiel du projet et aider à structurer les démarches;
- L'aide à la rédaction du plan d'affaires et à l'élaboration des prévisions financières;
- Le suivi et le soutien aux entreprises établies;
- L'aide à la recherche de financement;
- Le référencement vers des services ou ressources plus spécialisés;
- Soutenir le développement de nouveaux marchés;
- Sensibiliser les entrepreneurs aux meilleures pratiques d'affaires;
- Le réseautage des entreprises;
- Assister l'entrepreneur dans les demandes de transfert et de relève d'entreprise.

Organismes et personnes admissibles

- Entreprises privées ou d'économie sociale, à l'exception des entreprises privées du secteur financier;
- Personnes souhaitant démarrer une entreprise;
- Coopératives;
- Organismes à but non lucratif.

Mentorat

La cellule de mentorat de L'Érable opère depuis plus de dix ans afin d'apporter un soutien différent aux entrepreneurs. Le mentorat est une relation d'accompagnement libre, basée sur la confiance et le

respect mutuel. Dans cette relation privilégiée, une personne riche d'expérience en affaires souhaite partager ses acquis par l'accompagnement d'un entrepreneur afin d'accentuer le développement de son savoir entrepreneurial.

Le mentorat s'adresse aux entrepreneurs à tous les stades de croissance de leur entreprise, du démarrage à la relève. Il a pour but, entre autres, de briser l'isolement, de clarifier certains objectifs et d'accroître ses compétences en affaires.

Soutien au travail autonome

La MRC de L'Érable conclu une entente avec Emploi Québec afin de rendre disponible la Mesure soutien au travail autonome aux personnes souhaitant démarrer une entreprise et admissibles à ce programme.

Cette mesure vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier aux personnes admissibles, afin qu'elles atteignent l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant une entreprise, ou en devenant travailleur autonome.

Formation aux entrepreneurs

Dans le cheminement de l'entreprise, la MRC de L'Érable apporte son soutien à différentes étapes et propose aux entrepreneurs différents outils afin de l'aider dans la gestion et dans l'administration de son entreprise. Les formations sont un moyen d'accroître les connaissances et d'améliorer certains aspects du fonctionnement.

Pour ce faire, la MRC de L'Érable organisation, en collaboration avec Emploi-Québec, différentes formations qui s'adressent aux entrepreneurs, et met en place des formations spécifiques répondant aux besoins des entrepreneurs (ex. : réseaux sociaux, gestion des ressources humaines, prix de revient, etc.).

Programmes et aides financières

Aucun programme spécifique ni d'aide financière n'est en vigueur actuellement dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR, volet 2).

Cependant, d'autres aides financières sont offertes aux entreprises par la MRC de L'Érable sous forme de prêts aux entreprises via le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds local de solidarité (FLS) ou tout autre forme d'aide financière dont le gouvernement confie la gestion à la MRC de L'Érable.

Les prêts du FLI peuvent être accompagnés d'une aide financière non remboursable du Fonds Jeunes promoteurs ou du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale. Un document intitulé «Politique d'investissement commune FLI/FLS» précise, entre autres, les types de prêt, les critères et les seuils d'aide financière.

Fonds de soutien aux artistes et aux organismes culturels

Plus spécifiquement pour le secteur culturel, la MRC de L'Érable administre un fonds de soutien aux

artistes et aux organismes culturels (FSAOC) pour appuyer des projets issus de ce secteur et ce, afin de soutenir les initiatives et les événements culturels tenus sur son territoire.

Ce fonds fait partie intégrante de l'Entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC de L'Érable. Les projets soumis doivent s'inscrire dans les axes, les orientations, les principes et les objectifs déterminés dans :

- La Politique culturelle de la MRC de L'Érable (présentement en refonte)
- La Politique culturelle du Québec
- Le cadre de référence des ententes de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications

Dispositions abrogatives

La présente Politique de soutien aux entreprises remplace et abroge toute règle ou politique antérieure en cette matière. Elle peut être modifiée en tout temps par le Conseil de la MRC de L'Érable.

Mise en vigueur

La présente politique prend effet à compter de la date de son adoption par le Conseil de la MRC de L'Érable.